



**HAL**  
open science

## Les équipages de la flotte de Michel VIII Paléologue

Eric Limousin

► **To cite this version:**

Eric Limousin. Les équipages de la flotte de Michel VIII Paléologue . L'équipage du navire antique aux marines d'aujourd'hui, André Zysberg, 1999, Tatihou, France. hal-01247241

**HAL Id: hal-01247241**

**<https://hal.science/hal-01247241v1>**

Submitted on 25 Dec 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Les équipages de la flotte de Michel VIII Paléologue\*

Eric Limousin

*Université de Bretagne-Sud*

*Centre d'histoire et de civilisation byzantine*

*UMR 8167 Orient et Méditerranée*

La marine byzantine a longtemps été un des éléments permettant à l'empire de maîtriser la situation politique et militaire de la Méditerranée orientale mais, en 1204, à la veille de la IV<sup>e</sup> croisade et du siège de Constantinople par les Croisés, la flotte et les équipages sont dans un état déplorable. Nicétas Chôniateès décrit les lambeaux de la puissance maritime de l'empire en termes peu glorieux : « 70 chaloupes (*skaphida*) pitoyables et pourries réunies par l'empereur à l'annonce de l'arrivée de la flotte vénitienne contre plusieurs centaines d'huissiers et de birèmes »<sup>1</sup>. Cette description, dont le trait peut avoir été forcé par l'historien byzantin, est confirmée par les historiens occidentaux de la IV<sup>e</sup> Croisade. Geoffroy de Villehardouin et Robert de Clari ne parlent que de quelques barques auxquelles Villehardouin ajoute la mention de 19 brûlots<sup>2</sup>.

Par conséquent après la prise de Constantinople et le repli en province des pouvoirs grecs, tout est à refaire pour les héritiers byzantins de l'Empire. Des trois pouvoirs qui se mettent en place, le plus à même de restaurer l'empire est celui dit de Nicée avec à sa tête, Théodore Lascaris. En effet, face à ses concurrents l'Etat épirote et celui de Trébizonde, il a plusieurs avantages ; tout d'abord, il est centré sur le Nord-ouest de l'Anatolie, une des régions les plus riches et les plus peuplées de l'empire, ensuite, il profite des circonstances diplomatiques en particulier la présence de l'Etat Bulgare qui pèse sur l'Empire Latin et les Mongols qui affaiblissent les Seldjoukides du Sultanat de Rûm. Enfin et surtout, il parvient à se poser en seul héritier légitime par la présence dès 1208 d'un patriarcat œcuménique de Nicée qui fait fonction de patriarche de Constantinople en exil. Cette légitimité lui est reconnue dans le monde slave puisque que c'est à lui que les Serbes

---

\* Les historiens byzantins sont cités pour la plupart dans la *Byzantine de Bonn*, sauf GEORGES PACHYMERE

Abréviations utilisées :

GEORGES PACHYMERE : GEORGES PACHYMERE, *Relations Historiques*, 2 vol, Paris, 1984. (« Les Belles Lettres »).

NICEPHORE GREGORAS : NICEPHORE GREGORAS, *Histoire Romaine*, 3 vol., éd. L. SCHOPEN et I. BEKKER, Bonn, 1830-1845 (Corpus Scriptorum Historiæ Byzantinæ).

H. AHRWEILER, *Byzance et la mer* : H. AHRWEILER, *Byzance et la mer. La marine de guerre, la politique et les institutions maritimes de Byzance aux VII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.*, Paris, P.U.F., 1966. (« Bibliothèque Byzantine », Etudes, 5)

D. J. GEANAKOPOLOS, *Emperor Michæl* : D. J. GEANAKOPOLOS, *Emperor Michæl Palæologus and the West, 1258-1282. A Study in Byzantine-Latin Relations*, Cambridge Mass., 1959.

<sup>1</sup> NICETAS CHONIATES, Bonn, p. 717.

<sup>2</sup> ROBERT DE CLARI, *La conquête de Constantinople*, éd. Ph. LAUER, Paris, 1924, chap. XLIV et GEOFFROI DE VILLEHARDOUIN, *La conquête de Constantinople*, éd. et trad. E. FARAL, Paris, 1961, I, p. 159-160 et II, p. 17-19.

s'adressent en 1217 pour obtenir un archevêché autocéphale de Serbie. Cette légitimité religieuse profite bien évidemment à l'empereur de Nicée<sup>3</sup>.

Pour étudier le recrutement des équipages byzantins après 1204, les historiens doivent se contenter de peu. En effet, les sources sont très peu bavardes sur le sujet. On connaît l'existence de deux flottes nicéennes<sup>4</sup> : l'une, en Mer Noire et Propontide, est totalement bloquée par la flotte vénitienne de Constantinople. L'autre, en Mer Egée, cherche à contrôler le littoral et les îles proches hors d'atteinte des Vénitiens. Un constat s'impose : les apparitions de la flotte de l'empire de Nicée sont à la fois rares et modestes. Entre 1204 et 1027, une dizaine de navires byzantins participent au siège de Civetôt, vaisseaux que Villehardouin décrit comme misérables : « ce qu'il a pu avoir » et 17 navires participent à l'assaut contre Cyzique. A l'époque de Jean III Doukas Vatatzès, 30 navires sont détruits par 13 navires latins en 1241 lors du passage de la Ve Croisade. Selon Georges Akropolitès, cette défaite est due au remplacement du commandant Kontofré par Isfré l'Arménien, Kontofré ayant refusé d'engager le combat à cause de la faiblesse des équipages byzantins<sup>5</sup>. Nicéphore Grégoras, conscient des efforts fournis par Théodore I<sup>er</sup> Lascaris et Jean III Doukas Vatatzès peut se permettre d'embellir la situation en écrivant que « dès lors, la flotte impériale était maîtresse des mers (*thalassokratôn*) »<sup>6</sup>.

Nous disposons, toutefois, de quelques éléments d'appréciation. On constate en premier lieu la disparition de la piraterie en Mer Egée. En effet, la flotte vénitienne y fait régner l'ordre comme le montre la disparition du dernier pirate « indépendant » de Corfou en 1207<sup>7</sup> et surtout la possibilité qui s'offre au métropolitain d'Athènes Michel de faire une tournée épiscopale dans les îles de la Mer Egée. Par conséquent, cette pacification de la Mer Egée permet de fournir à l'empereur de Nicée un nombre important de marins aptes et prêts à l'emploi. Il se passe le même phénomène pour l'armée puisque la survie de l'empire de Nicée est assurée par un contingent latin dans l'armée de Théodore I<sup>er</sup> Lascaris lors de la bataille d'Antioche du Méandre contre les Seldjoukides en 1211<sup>8</sup>. En second lieu, à un niveau supérieur, on voit réapparaître les Latins dans les cadres de la flotte de

<sup>3</sup> A. DUCCELLIER (s.d.), *Byzance et le monde orthodoxe*, Paris, 1986, p. 307, G. OSTROGORSKI, *Histoire de l'Etat byzantin*, Paris 1969, p. 453.

<sup>4</sup> Sur la flotte de Théodore I<sup>er</sup> Lascaris voir H. AHRWEILER, *Byzance et la mer*, p. 304-313.

<sup>5</sup> AKROPOLITES, Bonn, p. 59.

<sup>6</sup> NICEPHORE GREGORAS, I, p. 29. « ἐπεὶ δ'ὁ μὲν βασιλικὸς στόλος οὕτω θαλαττοκρατῶν ἦν ». Une telle exagération s'explique en partie par le fait qu'à partir de Jean III Doukas Vatatzès, la flotte vénitienne est moins présente en Mer Egée, voir plus loin, p. 9.

<sup>7</sup> G. TAFEL et G. THOMAS, *Urkunden zur älteren Handels und Staatsgeschichte der Republic Venedig*, II, Vienne, 1857, p. 54-55 et 57.

<sup>8</sup> Voir par exemple NICEPHORE GREGORAS, p. 18-19.

Nicée comme le *mégaduc* Steirônès, ancien pirate calabrais passé au service des Byzantins dès Isaac II Ange en 1199<sup>9</sup>.

En ce qui concerne le financement de l'effort de guerre maritime, en particulier de ces petites flottes, comme il est de tradition dans l'empire byzantin, les Lascarides s'en remettent à la fiscalité. En effet, depuis le VII<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècle, le financement de la flotte comme de l'armée d'ailleurs, est assuré par le système de la *strateia* qui correspond à la fois à une levée d'argent et à une levée d'hommes. Dans les régions maritimes, comme les thèmes des Cibyrrhéotes, de Samos et de la Mer Egée, très tôt, l'empire a mis en place une *strateia* maritime. Or, au XI<sup>e</sup> siècle, on assiste à une monétarisation de la *strateia* en particulier dans les régions qui ne sont plus en contact avec les adversaires de l'empire<sup>10</sup>. Pour les zones littorales, les sommes récoltées servent au financement de la flotte centrale de Constantinople. Mais vu l'état de la flotte de Constantinople en 1204, il apparaît très vite aux populations que ce prélèvement est totalement inefficace<sup>11</sup>. Cependant, après la prise de la Ville par les Croisés, le prélèvement continue comme le montre les nombreuses mentions du *ploimon* dans les cartulaires des monastères d'Asie Mineure comme celui de Lembos<sup>12</sup>. A de nombreuses reprises, ce cartulaire mentionne non la perception de l'impôt mais plutôt les *exélasis* c'est-à-dire les exemptions dont profitent le monastère et ses dépendances<sup>13</sup>. Cet impôt n'est plus détourné de son objet et retrouve à la fois son efficacité et sa fonction première de financement d'une flotte de protection du littoral. Il est bien évident que les Lascarides n'innovent pas en ce domaine, ils reprennent des éléments de la tradition administrative byzantine qu'ils ont d'abord appliqués pour résoudre les problèmes de défense de la frontière avec les Seldjoukides, comme le montrent bien Georges Pachymère et Nicéphore Grégoras<sup>14</sup>.

Avec Jean III Doukas Vatatzès, on assiste à une continuation de cette politique c'est-à-dire un renforcement progressif de la présence navale byzantine en Egée (en passant, cette flotte doit assumer une fonction supplémentaire : le

<sup>9</sup> GEOFFROI DE VILLEHARDOUIN, *op. cit.*, I, p. 291. Sur les commandants de la flotte byzantine au XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, malgré les manques, voir R. GUILLAND, « Le Drongaire de la flotte, le Grand Drongaire de la flotte, le Duc de la flotte, le Megaduc », *BZ* 44, 1951, p. 228-231. (Reprint in R. GUILLAND, *Recherches sur les institutions byzantines*, I, Berlin-Amsterdam, 1967-1968, p. 546-549).

<sup>10</sup> H. AHRWEILER, « Recherches sur l'administration de l'empire byzantin aux IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles », in *BCH* 84 (1960), p. 19, 22 et 89. (Reprint in *Etudes sur les structures administratives et sociales de Byzance*, Londres, 1971, « Variorum Reprints »).

<sup>11</sup> E. MALAMUT, « Les insulaires du X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle, marins ou soldats ? », *Akten des XVI<sup>e</sup> Internationalkongress*, II/2, *JÖB* 32/3, p. 63-72.

<sup>12</sup> H. AHRWEILER, *Byzance et la mer*, p. 289.

<sup>13</sup> MIKLOSICH-MULLER, *Acta et diplomata Græca medii aevi*, IV, rééd. 1968, en particulier, en 1235, dans la description des biens du monastère par le *stratopédarque* Michel Phokas (p. 17-18) et dans le chrysobulle de la même année de Jean III Doukas Vatatzès (p. 21), voir également, les p. 249, 250, 251 et 252-253.

<sup>14</sup> GEORGES PACHYMÈRE, p. 29. Sur la politique agraire des empereurs de Nicée, voir H. AHRWEILER, « La politique agraire des empereurs de Nicée », *Byzantion* 28 (1958), p. 51-66 et 135-136 (note additionnelle).

passage des troupes d'Asie en Europe à partir de la reconquête de la Thrace dont la première traversée date de 1226 et surtout de 1235-1236<sup>15</sup>.

Mais au bout du compte, sous Jean III Doukas Vatatzès en 1236, 100 000 hommes de l'armée bulgare-byzantine ne peuvent prendre la ville en partie à cause de la présence d'une flotte vénitienne de 25 vaisseaux<sup>16</sup>. De même en 1260, lorsque Michel VIII Paléologue attaque Galata, la flotte byzantine n'est pas assez puissante pour permettre la reprise de la Ville, ni même affaiblir les défenses de Constantinople. Lorsque les Byzantins s'attaquent à la forteresse de Galata, Georges Pachymère relate le fait que les « Italiens se renforcent chaque jour au moyen de petites barques de pêche »<sup>17</sup> alors que la flotte byzantine est complètement absente du récit<sup>18</sup>.

Michel VIII Paléologue doit donc mener une politique de recrutement de la flotte différente de ces prédécesseurs pour augmenter la puissance de la flotte byzantine afin de réussir à récupérer la Ville. C'est ce qui l'amène à négocier avec Gênes pour aboutir au Traité de Nymphæon de mars 1261 : Michel VIII Paléologue reprend une vieille tradition byzantine de l'utilisation de flottes alliées (c'est déjà l'idée des chrysobulles de 992 et 1082) mais la différence vient du financement. Le traité montre clairement que les 50 navires et leurs équipages sont entièrement à la charge de l'empereur byzantin<sup>19</sup>. Les annales génoises mentionnent l'envoi de 16 navires dès 1261 et le chiffre monte à 30 puis 60 unités<sup>20</sup>.

Mais dans le même temps, Michel VIII Paléologue développe une flotte byzantine et ce, semble-t-il dès la reprise de Constantinople. Pour tenter d'approcher de plus près les caractéristiques des équipages de cette flotte, il est nécessaire de s'intéresser au vocabulaire utilisé. Nous disposons de deux sources littéraires issues des milieux intellectuels de l'empire de Nicée et de Constantinople des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles : Georges Pachymère et Nicéphore Grégoras. Mais les impératifs rhétoriques ne permettent pas d'espérer un vocabulaire technique et précis dans leurs descriptions des flottes de Michel VIII Paléologue.

<sup>15</sup> NICEPHORE GREGORAS I, pp. 37 et 47. Sur la politique maritime de Jean III Doukas Vatatzès, voir AKROPOLITES, p. 36, l. 9-12 et 87, l. 11-14 et BLEMMEDES, *Curriculum Vitæ et Carmina*, éd. HEISENBERG, Leipzig, 1896, p. 62, l. 18-19 ; H. AHRWEILER, *Byzance et la mer*, p. 313-320.

<sup>16</sup> AKROPOLITES, pp. 50-52 et F. THIRIET, *La Romanie Vénitienne*, Paris, 1959, p. 96. Sur le règne de Jean III Doukas Vatatzès, voir C. GY-DUPONT, *Jean III Doukas Vatatzès et l'Empire de Nicée, 1222-1254. Byzance ou l'impossible Renovatio Imperii*, Thèse, Poitiers, 1996.

<sup>17</sup> GEORGES PACHYMERE, p. 173, l. 7-11 : « Ἴταλοι δ'ἐκ διαδοχῆς καθ'ἡμέραν νέοι ταῖς ἀλιαῖσι διαπεραιούμενοι ».

<sup>18</sup> D. J. GEANAKOPLOS, *Emperor Michael*, p. 120 mentionne la présence d'une escadre vénitienne permanente à Constantinople depuis 1258, date de la guerre de Saint-Sabas contre Gênes.

<sup>19</sup> D. J. GEANAKOPLOS, *Emperor Michael*, p. 120-125, H. AHRWEILER, *Byzance et la mer*, pp. 329-331.

<sup>20</sup> A. DANDOLO, *Chronica*, *RIS*, XII, p. 309 : « pro tutela Constantinopolitani latinorum viribus delibitatis dux Iacobum quirino suarum galearum capitaneis mictens ».

Ainsi Georges Pachymère utilise le terme *prosélontes* pour décrire une partie du recrutement des équipages de la flotte constantinopolitaine : « C'est pourquoi il [Michel VIII Paléologue] prépara et fit construire aussi une flotte et il fixa à plusieurs milliers le nombre de *prosélontes* qu'il fit venir des provinces »<sup>21</sup>. Pachymère écrit nettement qu'ils sont issus de toutes les provinces sans plus de précisions. Enfin quand on lit Nicéphore Grégoras, on trouve Pachymère précis, puisque l'historien nous dit seulement : « [...] l'empereur ayant préparé de nombreux vaisseaux et remplit plus de 60 trières d'autres hommes de la race des Gasmoules [...], des soldats se trouvaient avec eux dans la flotte, des Laconiens venant justement du Péloponnèse vers l'empereur, ceux que la langue commune corrompue appelle les Tzakones »<sup>22</sup>.

L'éditeur de Georges Pachymère, Albert Failler traduit *prosélontes* par rameurs et on note une opposition dans la description de l'embauche des *prosélontes* d'une part et dans celles des Laconiens que Pachymère décrit comme des combattants légers et des Gasmoules qui sont décrits comme des combattants. La deuxième utilisation par Georges Pachymère du terme *prosélontes* montre bien une distinction entre les rameurs (*prosélontes*) et les combattants (Gasmoules et Laconiens) utilisés lors de la campagne d'Alexis Philanthrôpénos en 1263 : « le *protostratôr* Alexis Philanthrôpénos dirigea les navires contre les îles : il mettait en effet sa confiance dans l'élément gasmoule pour le combat ; ainsi ceux-ci étaient employés à livrer combat et ceux que l'on appelle les *prosélontes* à ramer et à cela seulement ; il disposait en plus des Laconiens »<sup>23</sup>. La confirmation est donnée dans un autre passage de Pachymère où il est enfin précis : « sous leurs ordres [ceux d'Alexis Philanthrôpénos et de Michel VIII Paléologue] servaient recrutés de partout les *prosélontes* comme qui dirait des gens poussant les navires de l'avant [c'est à peu près le sens étymologique du terme], troupes excellentes et nombreuses que le souverain détacha [sous-entendu des flottes locales] de toutes les régions littorales »<sup>24</sup>.

Les navires byzantins ont donc un recrutement double :

- les rameurs, *prosélontes*, recrutés localement comme le montre l'expression : « le souverain détacha de ou dans toutes les régions littorales » On

<sup>21</sup> GEORGES PACHYMÈRE, p. 223, l. 5-7 : « τῷ τοι καὶ στόλον ἐξήρτισε καὶ ἐναυήγειτο καὶ τοὺς προσελῶντας ἐκ τοῦ χωρῶν εἰς χιλιάδας ἔλαττε πλείους ».

<sup>22</sup> NICEPHORE GREGORAS, p. 98, l. 6-8 et 10-13 « ὁ γὰρ βασιλεὺς πλείστον ἐξήρτυσε ναυτικόν, ἐμπλήσας τριήρεις ὑπὲρ τὰς ἐξήκοντα ἕκ τε ἄλλων καὶ γένους τοῦ Γασμουλικοῦ. [...] συνῆν δὲ τούτοις καὶ στρατὸς ἐν τοῖς ὀπλοῖς θαλάττιος, Λάκωνες ἄρτι προσελθόντες ἐκ Πελοποννήσου τῷ βασιλεῖ, οὓς ἡ κοινὴ παραφθεῖρασα γλῶσσα Τζάκωνας μετωνόμασεν ».

<sup>23</sup> GEORGES PACHYMÈRE, p. 277, l. 17-20 : « ὁ δὲ γε πωτοστράτωρ Φιλανθρωπηνῆς Ἀλεξίος ταῖς νήσοις προσίχων τὰς ναῦς – τὸν γὰρ Γασμουλικὸν θαρρούντως εἶχε πρὸς μάχας, ὡς αὐτοὺς μὲν πρὸς μάχην, τοὺς δὲ γε λεγομένους προσελῶντας εἰς ἐλασίαν καὶ μόνην τάττεσθαι, προσέτι δὲ καὶ Λακωνικὸν ἔχων ».

<sup>24</sup> GEORGES PACHYMÈRE, p. 403, l. 2-4 : « Ἦσαν δ' αὐτοῖς καὶ εἰς ὑπηρετῶν τάξιν οἱ πανταχόθεν προσελῶντες, ὡς εἴ τις εἴποι νηῶν εἰς τὸ πρόσθεν ἐλάται, οὓς πανταχοῦ τῶν κατ' αἰγιαλοῦς χωρῶν, κάλους τε καὶ πλείστους, ἀπέταξεν ὁ κρατῶν ».

peut reprendre le terme technique utilisé dans une *novelle* de Constantin VII Porphyrogénète : *apotetagmenoi ploïmoi* selon les principes décrits tout à l'heure et qui n'est que la continuation du système de Théodore I<sup>er</sup> Lascaris et qu'Hélène Ahrweiler compare à l'inscription militaire<sup>25</sup>.

- Les militaires : Gasmoules<sup>26</sup> et Laconiens reçoivent eux des terres autour de Constantinople et des *rogai* c'est-à-dire des « soldes tirées du Trésor Public et dont [Michel VIII Paléologue] augmente le courage par des libéralités » comme le relate Georges Pachymère<sup>27</sup>.

Pour ce qui est des Laconiens<sup>28</sup>, ils sont transportés à Constantinople avec leur famille après 1262 et la récupération d'une partie du Péloponnèse sur le Prince de Morée<sup>29</sup>. Selon Georges Pachymère, il s'agit de troupes légères : « L'empereur estimait grandement nécessaire d'installer dans la Ville des soldats armés à la légère »<sup>30</sup>. A noter que Pachymère construit sa phrase de telle manière que la description s'applique aussi aux Gasmoules. *La Chronique de Morée* nous apprend que l'empereur a fait rédiger des chrysobulles avec des blancs pour indiquer le nom des bénéficiaires<sup>31</sup>.

Quant aux Gasmoules, il n'est pas nécessaire de revenir sur le débat historiographique et linguistique de l'origine du terme<sup>32</sup>. Par contre, ce qui est plus intéressant, c'est que l'origine ethnique des Gasmoules est nette et bien attestée : ils sont sûrement assez nombreux du fait de plus d'un demi-siècle d'occupation latine à laquelle s'ajoute la présence des marchands latins depuis le XI<sup>e</sup> siècle<sup>33</sup>. Pachymère les décrit à deux reprises : « Pour les Gasmoules que la langue des Italiens appellerait des métis parce qu'issus de parents romains et latins, il se reposa aussi sur eux et les envoya sur les navires. Ils tenaient en effet des Romains

<sup>25</sup> H. AHRWEILER, *Byzance et la mer*, p. 411. La *novelle* de Constantin VII Porphyrogénète est éditée dans *JGR* I, éd. ZEPOS, p. 223.

<sup>26</sup> D. J. GEANAKOPOLOS, *Emperor Michæl*, pp. 125-127 fait des Gasmoules de rameurs.

<sup>27</sup> GEORGES PACHYMERÉ, p. 253, l. 15-17 : « ρόγας μὲν ἀποτάττων αὐτοῖς ἐκ τοῦ κοινοῦ ταμείου καὶ φιλοτιμίαις αὐξῶν τὰς προθυμίας ἀντιλαμβάνων δ' ἐκ τῆς ἐκείνων σπουδῆς καὶ ἐργασίας πλείονα ».

<sup>28</sup> C. SATHAS, *Documents inédits*, IV, p. 70 ; K. AMANTOS, « Σαλώνα-Τσάκωνες », *Ἑλληνικά*, X, 1938, p. 211 ; C. LEHMAN-HAUPT, « Τζάκωνες », *Mélanges Lampros*, Athènes, 1935, p. 553 ; H. AHRWEILER, « Les termes Τζάκωνες-Τσακωνίαι et leur évolution sémantique », *REB* 21 (1963), p. 243-269. Pour finir sur la question, voir l'ouvrage très complet de S. C. CARATZAS, *Les Tzacones*, Berlin-New-York, 1976. (Supplementa Byzantina, 4).

<sup>29</sup> GEORGES PACHYMERÉ, p. 401, l. 26-28 et p. 403 l. 1-2 : « ἄλλοι τε πλείστοι ἐκ τῶν Λακῶνων, οὓς καὶ Τζάκωνας παραφθείροντες ἔλεγον, οὓς ἐκ τε Μορέου καὶ τῶν δυτικῶν μερῶν, ἅμα μὲν πολλός, ἅμα δὲ καὶ μαχίμους, ἅμα γυναιξὶ καὶ τέκνοις εἰς Κωνσταντινούπολιν μετῴκιζεν ὁ κρατῶν ».

<sup>30</sup> GEORGES PACHYMERÉ, p. 253, l. 5-6 : « Τὸ δ' ἐλαφροῖς τῶν στρατιωτῶν οἰκίζειν τὴν πόλιν καὶ λίαν ἐπ' ἀνάγκης εἶχεν ».

<sup>31</sup> *Chronique de Morée*, version grecque, v. 4545-4593.

<sup>32</sup> C. SATHAS, *Documents inédits*, IV, p. 70 ; D. KAMBOUROUGLOU, *Πρακτικά τῆς Ἀκαδημίας Ἀθηνῶν*, IV, 1924, p. 24 qui donne comme origine : βασιμουλος issu de βᾶτ stupide et de μουλος bâtard.

<sup>33</sup> Les Gasmoules issus de mariages légaux sont considérés comme Vénitiens par la Commune depuis l'accord de 1277 mais un grand nombre continue de dépendre directement de l'Empereur qui prend la suite de l'empereur latin, cf D. JACOBY, « Les Vénitiens naturalisés dans l'empire byzantin : un aspect de l'expansion de Venise en Roumanie du XIII<sup>e</sup> au milieu du XV<sup>e</sup> siècle », *Tr. et Mém.* VIII, Paris, 1981, p. 218-235.

la prudence et la prévoyance dans les combats, des Latins la fougue et la suffisance »<sup>34</sup>. Plus loin, il reprend sa description, « C'était les *Gasmouloi* de la Ville, qu'un Romain appellerait *digeneis* parce qu'enfantés aux Italiens par les femmes romaines »<sup>35</sup>. Nicéphore Grégoras s'inspire assez fortement de Pachymère quand il écrit que « [Les Gasmoules] étaient issus à la fois des Romains et des Latins de telle sorte qu'ils avaient la prudence et la sagesse au combat des Romains et le courage des Latins »<sup>36</sup>.

Il est clair que les Gasmoules, issus principalement de la région de Constantinople et peut-être de la Bithynie autour de Pègai, forment à l'intérieur de l'empire, comme à l'époque de l'Empire latin de Constantinople d'ailleurs, un groupe social déclassé<sup>37</sup>. Contrairement à ce qu'écrivent Pachymère et Grégoras, aux yeux de leurs contemporains, ils n'ont pas a priori les qualités respectives de leurs parents mais plutôt leurs défauts. Ils ne sont pas Latins et Grecs mais plutôt ni Latins, ni Grecs<sup>38</sup>. Par contre, si l'on suit Georges Pachymère, il est clair que Michel VIII Paléologue « achète » leur fidélité en tentant de les faire entrer dans le corps de la flotte et par là même de les intégrer dans l'Empire<sup>39</sup>.

Ayant ces éléments en main, il devient possible de comprendre et d'expliquer la politique de recrutement de Michel VIII Paléologue<sup>40</sup>. Lorsqu'il prend le pouvoir, il « hérite » d'une flotte basée sur les principes de la politique des Lascarides, suffisante pour la sécurité des territoires de l'empire de Nicée mais nettement insuffisante pour la reprise de Constantinople. Comme cette reprise est à la base de toute la politique des empereurs de Nicée, il se tourne vers les Génois au moment de Nymphæon. Le 25 juillet 1261, la récupération « miraculeuse » ou

<sup>34</sup> GEORGES PACHYMERÉ, p. 253, l. 10-14 : « Τῷ δὲ γε Γασμουλικῷ οὐς δὴ συμμίκτους ἢ τῶν Ἰταλῶν εἶπει γλῶσσα - ἦσαν γὰρ ἐκ τε Ῥωμαίων καὶ Λατίνων γεγεννημένοι -, καὶ προσανεπαύετο ἐκπέμπων ἐπὶ νηῶν · ἦσαν γὰρ τὸ μὲν προμηθῆς εἰς πολέμους καὶ συνετὸν ἐκ Ῥωμαίων, τὸ δ' ὀρητικόν τε καὶ αὔθαδες ἐκ Λατίνων ἔχοντες ».

<sup>35</sup> GEORGES PACHYMERÉ, p. 401, l. 25-26 : « οἱ ἀνὰ τὴν πόλιν Γασμουλοὶ, οὐς ἀνὰ Ῥωμαῖος διγενεῖς εἶποι. ἐκ Ῥωμαίων γθναικῶν γεννηθέντες ἐσκεμμένως ἐς τὰς μάχας ἰέναι, ἐκ δὲ τῶν Λατίνων τὸ εὐτολμον ».

<sup>36</sup> NICEPHORE GREGORAS, p. 98, l. 8-10 : « ἦσαν δὲ οὗτοι συντεθραμμένοι τοῖς τε Ῥωμαϊκοῖς καὶ Λατινικοῖς ἔθουσιν, ὡς ἔχειν ἐκ μὲν Ῥωμαίων τὸ ἐσκεμμένως ἐς τὰς μάχας ἰέναι, ἐκ δὲ Λατίνων τὸ εὐτολμον ».

<sup>37</sup> Bien que canoniquement ou juridiquement parlant, rien n'empêche de telles unions.

<sup>38</sup> TAFRALI, *Thessalonique au XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1913, p. 44 relate que les Gasmoules se sentent Grecs mais redevennent Latins selon leurs intérêts.

<sup>39</sup> Lorsque Nicéphore Grégoras relate le licenciement de la flotte par Andronic II, il décrit les Gasmoules devenant qui paysan, qui pirate (NICEPHORE GREGORAS, p. 175-176) « Ἐντεῦθεν τὸ Γασμουλικὸν ἅπαν διεσκεδάσθη ἄλλο κατ' ἄλλα μέρη τῆς οἰκουμένης διασπαρὲν δι' ἔνδειας τοῦ ζῆν. τὸ μὲν γὰρ ταῖς τῶν Λατίνων ηὔτομολησε χρεῖαις, ὅσαι περὶ τε ὀλκάδας καὶ τριήρεις ἐκείνων μερίζονται · τὸ δ' ὑπόμισθον ἐγεγόνει τοῖς ἐνδόξοις καὶ πλοῦτῳ προέχουσι τῶν Ῥωμαίων · τὸ δὲ τὰ ὄπλα ἀποδόμενον πρὸς γεωργίαν ἐτραπεττο ».

<sup>40</sup> Sur la politique de Michel VIII Paléologue, H. AHRWEILER, *Byzance et la mer*, p. 331-336. La période 1261-1282 est très complexe d'un point de vue diplomatique et correspond à une période d'affrontements généralisés : d'un côté, Michel VIII Paléologue avec l'alliance des Génois et quelques seigneurs latins indépendants et enfin Pierre III d'Aragon, de l'autre Charles d'Anjou depuis 1266 et l'élimination des Hohenstaufen, rallié à son projet de récupération de Constantinople l'empereur Baudouin II (puis Philippe de Courtenay), le Prince de Morée, Guillaume II d'Achaïe, Jean de la Roche, duc d'Athènes, quelques princes slaves (serbes, bulgares), les Terciers de Negrepont et d'autres seigneurs italiens de l'Égée, le despote d'Épire puis le *sébastokrator* de Thessalie Jean Ange ; Venise restant la plupart du temps à l'écart.



plutôt chanceuse de Constantinople entraîne une hausse des besoins militaires et maritimes comme le disent Georges Pachymère et Nicéphore Grégoras<sup>41</sup>. Face à cette nouvelle situation, le recrutement sur le modèle lascaride des populations littorales d'Asie Mineure ne suffit plus. De plus, les Génois montrent très rapidement leur insuffisance à double titre, ils coûtent chers et ils ne sont pas efficaces comme le montre la défaite navale de Sette-Pozzi/Spetzai de 1263 qui nuit à la reconquête du Péloponnèse. Lors de cette bataille, 48 navires byzantino-génois sont vaincus par 32 ou 39 navires vénitiens à cause de l'indiscipline des Génois dont seulement 14 navires obéissent à la manœuvre prévue<sup>42</sup>. Donc, Michel VIII Paléologue se tourne vers la création d'une flotte de Constantinople avec les Gasmoules et les Laconiens. Même si l'aide génoise est encore nécessaire<sup>43</sup>, cette flotte est opérationnelle vers 1263, selon Nicéphore Grégoras<sup>44</sup>, lors de la campagne d'Alexis Philanthrôpénos qui s'attaque à la tête de la flotte de Constantinople aux îles de Naxos, Paros, Kéa et aux forteresses de Karystos et d'Oreos<sup>45</sup>. Elle ne devient réellement efficace que dans la décennie 1265-1275 entre l'expédition commandée par le latin Ikarios/Licario et la bataille de Démétrias dans la Golfe de Volos en 1275<sup>46</sup>.

Ces recrutements sur une base sociale, ethnique et géographique présentent des avantages. Militairement, ces marins sont fiables : lors de la bataille de Démétrias<sup>47</sup>, ils montrent leur sûreté même si tout au long de la période l'avantage tactique et technologique est du côté occidental et particulièrement vénitien. Les attaques latines ont été très violentes et là encore, l'avantage technologique est du côté latin car à comprendre Georges Pachymère et Nicéphore Grégoras, il semble que les Latins aient équipé leurs navires de tours en bois ce qui cause de nombreuses pertes chez les Byzantins<sup>48</sup>. Mais les Gasmoules et les Laconiens font preuve de leur solidité car ils résistent, étant ravitaillés et encouragés depuis le rivage par Jean Paléologue. Ils se font « égorger comme des sangliers » note Pachymère, plus loin il écrit : « ils restaient impassibles au combat faisant preuve

<sup>41</sup> NICEPHORE GREGORAS, p. 124, l. 12-14 : « διὸ καὶ ἡσφαλίζετο καὶ περιέφραατε πανταχόθεν τὴν βασιλεύουσιν πόλιν καὶ τεῖχος ὄχυρον τῶν παραλίων τειχῶν ἐξήπλωσαν ἔνδοθεν ».

<sup>42</sup> F. THIRIET, *La Romanie Vénitienne*, Paris, 1959, p. 141 et ss.

<sup>43</sup> *Chronicon Marchiæ et Tarvisinæ et Lombardiæ* 48, in MURATORI *RISS*, VIII/3, 1916.

<sup>44</sup> NICEPHORE GREGORAS, p. 98, l. 13-17 : « ὁ γοῦν βασιλικὸς στόλος οὕτω λαμπρῶς συγκεκροτημένος ἔπλοι κελεύσει τοῦ βασιλέως καὶ πλείστον ἐνεποίει φόβον καὶ θόρυβον τοῖς Λατίνοις. προσειλήφει δὲ καὶ τὰς ἐν Αἰγαίῳ νήσους μικροῦ πάσας, λήμνοον καὶ Χίον καὶ Ῥόδον καὶ ὅσαι Λατίνοις ἐδοῦλεον » et GEORGES PACHYMERE, p. 209, l. 5-12.

<sup>45</sup> Sur Ikarios/Licario le mégaduc de Michel VIII Paléologue, voir NICEPHORE GREGORAS, p. 95-97.

<sup>46</sup> F. THIRIET, *La Romanie Vénitienne*, Paris, 1959, p. 150-151 voir aussi, MICHEL VIII PALEOLOGUE, *De Vita sua*, éd. et trad. H. GREGOIRE, *Byzantion* 29-30 (1959-1960), p. 457.

<sup>47</sup> Description de la bataille dans NICEPHORE GREGORAS, p. 117-120 et GEORGES PACHYMERE, p. 429-431. H. AHRWEILER, *Byzance et la mer*, p. 364-366. Voir en annexe la traduction de Nicéphore Grégoras faite par nos soins.

<sup>48</sup> Pour preuve de l'avance tactique des Latins, on peut verser au dossier l'affaire de la Mer Noire des années 1273 à 1275, où la flotte des Gasmoules commandée par Alexis Alyattès est incapable de prendre deux navires génois sans l'aide d'une galée catalane. (NICEPHORE GREGORAS, p. 134 et GEORGES PACHYMERE, Bonn, p. 425 et 429).

d'un courage hors du commun, et finalement l'emportèrent sur leurs ennemis au prix de beaucoup de peines et de souffrances ». Notons toutefois que les Vénitiens ne participent pas directement à la bataille de Démétrias même si Sanudo y est présent, en tant que Duc de l'Archipel. La flotte latine était composée de 30 navires des Terciers de Negrepont et de 12 galées de Crète. Par contre, les efforts dans le recrutement de Michel VIII Paléologue portent leurs fruits car l'avantage numérique est du côté byzantin. Georges Pachymère écrit que la flotte latine est égale au tiers ou à la moitié de la flotte grecque<sup>49</sup>, Nicéphore Grégoras parle de 30 latins pour 50 Grecs<sup>50</sup> et Marino Sanudo de 62 Latins contre 80 Grecs<sup>51</sup>. Sur le plan politique, les équipages et les troupes nouvellement recrutés sont fidèles à Michel VIII Paléologue. En effet, ils doivent tout à cet empereur : pour les Gasmoules la richesse et une élévation de leur niveau social, pour les Laconiens le retour dans l'Empire et la libération du « joug latin » pour reprendre l'expression classique de Nicéphore Grégoras.

Dans tous les cas, ils sont plus sûrs pour Michel VIII Paléologue que les populations d'Asie Mineure qui ne cessent de lui poser des problèmes. En effet, les habitants de l'Anatolie restent attachés à la dynastie lascaride qui a fait leur richesse et leur a assuré un rôle fondamental dans le fonctionnement de l'Empire. Ainsi, les habitants de Zygos près de Nicée n'arrivent pas à se reconnaître dans la politique de Michel VIII Paléologue, ils restent attachés à la personne de Jean IV Lascaris, l'héritier légitime même si ce dernier a été éloigné puis aveuglé par Michel VIII peu de temps après la reprise de Constantinople<sup>52</sup>. Il suffit de l'annonce de l'arrivée d'un faux Jean IV aveugle pour faire naître un mouvement de rébellion dont Michel VIII Paléologue n'arrive à se débarrasser que très difficilement<sup>53</sup>. Ce qui est clair, c'est que l'aristocratie et les populations d'Asie Mineure ne peuvent ou plutôt ne veulent plus fournir les grands efforts nécessaires à la conservation de Constantinople. Ils se sentent, en quelque sorte, dépossédés de leurs rôles car il est clair que les Lascarides ont réussi à les associer à la reconstitution de l'Empire pour obtenir d'eux les efforts nécessaires aux différents financements des armées et des flottes.

Enfin, pour diminuer les risques, Michel VIII Paléologue continue de ménager les Génois par le traité anti-angevin de 1267 renouvelé en 1272<sup>54</sup> et il tente un rapprochement avec Venise dès 1263 qui aboutit à un *modus vivendi* voire un véritable traité comme en 1277. La description la plus réaliste des rapports

---

<sup>49</sup> GEORGES PACHYMERE, p. 430.

<sup>50</sup> NICEPHORE GREGORAS, p. 117.

<sup>51</sup> MARINO SANUDO, *Istoria del Regno di Romania*, éd. C. HOPF, *Chroniques Gréco-Romanes*, Berlin, 1873, p. 121.

<sup>52</sup> GEORGES PACHYMERES, p. 225 et 255-257 ; NICEPHORE GREGORAS, p. 93, l. 5-8.

<sup>53</sup> GEORGES PACHYMERE, p. 259-267, On retrouve cette animosité envers Michel VIII Paléologue dans l'aristocratie nicéenne comme le montre la rébellion de Manuel Hôlobolos, GEORGES PACHYMERE, p. 259, l. 5-25.

<sup>54</sup> D. J. GEANAKOPOLOS, *Emperor Michael*, p. 248 et ss.

byzantino-vénitiens des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles nous est fournie par Jean Cantacuzène, empereur et historien, lorsqu'il écrit : « Les Vénitiens et les Romains n'ont pas de traités permanents mais seulement des aménagements d'année en année et cela date de Michel Paléologue »<sup>55</sup>.

La politique de Michel VIII Paléologue correspond à un dernier effort maritime de la part de l'empire byzantin, mais c'est un effort de recrutement sans lendemain car la flotte de Constantinople est licenciée par son fils Andronic II après la fin du danger angevin à l'issue des Vêpres Siciliennes de 1282. C'est également un effort hors de prix à partir de la reprise de Constantinople qui a nécessité la construction et l'entretien de la flotte. Mais elle a aussi coûté très cher en cadeaux diplomatiques à tout le bassin méditerranéen<sup>56</sup>. Cet effort laisse les finances exsangues mais contribue surtout à détacher de plus en plus les populations orientales d'Asie Mineure de la dynastie Paléologue. Pour conserver Constantinople et assurer le financement des efforts militaires et diplomatiques, ils ne peuvent plus compter sur le soutien des populations micrasiatiques qui ont permis le redémarrage de l'empire byzantin. En effet, devant le poids immense de la fiscalité et le peu d'efforts fournis par le pouvoir impérial pour les protéger, ils ont tendance à se laisser conquérir par les Turcs dès la fin du règne de Michel VIII Paléologue<sup>57</sup>.

Il reste un problème qui n'est pas abordé ici : celui de la piraterie. En effet après la décennie 1230, Venise se concentre sur la protection des routes vers Constantinople et les principaux points d'appuis sur cette route. Elle laisse la mer libre à la piraterie d'autant qu'aucune puissance maritime ne prend sa suite. Michel VIII Paléologue utilise très certainement ce moyen pour recruter des marins et financer en partie son effort d'armement<sup>58</sup>. Nous disposons pour cela d'un long document vénitien rédigé en 1278 pour la préparation des négociations avec Michel VIII Paléologue<sup>59</sup>. Les Vénitiens y énumèrent tous les cas de pirateries dont ils ont été victimes, ce qui nous donne à la fois l'origine des pirates et leurs repaires. Nous constatons que toutes les populations méditerranéennes se sont données rendez-vous en Mer Egée puisque les pirates sont Génois, Lombards, Pisans, Latins, Grecs et Gasmoules, même des Vénitiens s'attaquent à leurs

<sup>55</sup> CANTACUZENE, Bonn, III, p. 188, l. 4-6.

<sup>56</sup> H. AHRWEILER, *Byzance et la mer*, p. 340-343.

<sup>57</sup> GEORGES PACHYMÈRE, p. 291-292. Pachymère d'ailleurs analyse bien la situation et le politique de Michel VIII Paléologue lorsqu'il écrit : « il était tout occupé aux affaires d'Occident, négligeant ce qu'il avait devant lui » (ἀλλὰ πρὸς τὴν δυτικῶν πᾶσαν εἶχε τὴν ἀσχολίαν, τὰ ἐν ποσὶ καταπροϊόμενος).

<sup>58</sup> P. CHARANIS, « Piracy in the Aegean during the reign of Michael VIII Paléologus », *Annuaire de l'Institut de Philologie et d'Histoire orientale et slave*, 10 (1950), p. 127-136 H. AHRWEILER, « Course et piraterie dans la Méditerranée orientale aux IV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles (Empire byzantin) », in *Course et piraterie : études présentées à la Commission Internationale d'Histoire Maritime à l'occasion de son XV<sup>e</sup> colloque intern.*, San Francisco 1975, Paris 1975, 29 p.

<sup>59</sup> G. TAFEL et G. THOMAS, *Urkunden zur älteren Handels und Staatsgeschichte der Republic Venedig*, II, Vienne, 1857, p. 159-281.

compatriotes. Quant aux ports de relâches, ce sont essentiellement les îles de la Mer Egée sous domination byzantine comme Samos, Samothrace, Thasos, Skopélos, Chios et Rhodes, mais aussi Monemvasie pour le Péloponnèse et Anæa et Smyrne pour la côte de l'Asie Mineure. Il est clair que c'est au profit de l'Empire que cette piraterie est le plus souvent menée<sup>60</sup>. Dans son « autobiographie », Michel VIII Paléologue écrit qu'il a « purgé la mer de ses pirates en envoyant nos trirèmes dans l'Egée où elles n'avaient pas été vues depuis de nombreuses années. De cette manière, nous avons libéré les îles qui étaient tyrannisées par les tyrans [les pirates]<sup>61</sup> et dans le même temps nous avons rendu sur toute la mer la navigation sûre pour les populations »<sup>62</sup>. En fait, au delà de la rhétorique impériale, il faut comprendre que toutes ses opérations ne concernent que les navires byzantins et ceux de leurs alliés génois. Mais, au XIII<sup>e</sup> siècle, la protection et l'exploitation de la piraterie n'est pas un monopole byzantin puisque les Terciers de Negrepont et les ducs d'Athènes font de même<sup>63</sup>, seule change l'échelle à laquelle cette politique est menée.

Pour finir, par une prophétie, ce qui est d'actualité dans ces temps millénaristes, à l'annonce de la reprise de Constantinople, Kakôs Sénachérin, le *prôtoasèkrètis* de Michel VIII Paléologue aurait déclaré selon Georges Pachymère : « Oh qu'est ce que j'entends là ? Cela était réservé à nos jours ! Quels pêchés avons-nous commis pour survivre et voir de si grands malheurs ? Désormais il n'y a plus rien à espérer de bon puisque les Romains foulent de nouveau le sol de la Ville »<sup>64</sup>.

<sup>60</sup> Dans le document vénitien, on trouve de nombreuses mentions sur le modèle suivant : « NN., homines domini Imperatoris », TAFEL ET THOMAS, *op. cit.*, p. 167, 169, 211, 224 etc.

<sup>61</sup> On retrouve ici l'opposition traditionnelle dans la rhétorique politique byzantine entre *tyrannos* et *basileus*. Le premier désignant le détenteur d'un pouvoir illégitime par opposition au seul pouvoir légitime de l'empereur. Ces deux notions s'appliquent à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'Empire : tout pouvoir occupant un territoire perdu par l'empereur est un pouvoir par essence tyrannique, exceptés celui qui a été reconnu par l'empereur, voir J.-C. CHEYNET, *Pouvoirs et contestations à Byzance (963-1210)*, p. 177-184 (Byzantina Sorbonensia 9).

<sup>62</sup> H. GREGOIRE, « Imperatoris Michaelis Palaeologi de vita sua », *Byzantion* 29–30 (1959–60), p. 458.

<sup>63</sup> MARINO SANUDO, *op. cit.*, p. 120 et 127.

<sup>64</sup> GEORGES PACHYMERÉ, p. 205, l. 8-10: « Ὁποῖον, εἶπεν, ἀκούω. Τοῦτω ταῖς ἡμετέραις ἡμέραις ἐταμειύετο · τί γε ἄμαρτοῦσιν, ὡς ἐπιζῆν καὶ βλέπειν τοσαῦτα δεινά. Τοῦ λοιποῦ καλόν τις μὴ ἐλπίζετω, ἐπεὶ Ῥωμαῖοι καὶ αὖθις πατοῦσι τὴν πόλιν ».